

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Nous avons donné jeudi l'analyse télégraphique du second discours de M. le général de La Marmora en réponse à une fausse interprétation de son langage sur Venise, faite par M. Boggio.

Après ce discours, dans la même séance, qui est celle de mardi, M. Lanza, ministre de l'intérieur, a pris la parole en ces termes :

« Le calme de cette discussion, la sagesse de la chambre, ont été remarquables; il serait temps cependant, après onze jours de débats, d'en venir à une conclusion. Le ministère exposera son programme politique et administratif, mais seulement après la votation de l'important projet qui nous occupe. La convention reproduit à peu près le projet Cavour, sauf que le terme de l'évacuation est porté de quinze jours à deux ans. C'est là le changement le plus important.

« L'évacuation des troupes régulières, la consécration, que font plusieurs notes émanées de la chancellerie française à cette occasion, du principe de non-intervention, sont des avantages considérables. Il s'est élevé des objections sérieuses : L'Italie, a-t-on dit, ne pourrait pour aucun motif déclarer la guerre à l'Etat romain. Mais il faut bien reconnaître un certain droit de la part de la France de protéger les intérêts religieux engagés à Rome, et nous ne pouvons prétendre qu'on nous les abandonne totalement.

« La France devait donc se réserver sa li-

berté d'action pour le cas où l'impossibilité absolue de régner temporellement, par lui-même, serait démontrée pour le Pape. L'intervention de la France ne pourrait alors avoir d'autre but que d'entrer en arrangement avec nous pour garantir la liberté et la dignité de la papauté. Dans ces termes, on ne peut contester le droit d'immixtion de la France pour le cas dont je parle. Ceci soit dit sans faire d'hypothèses, car, après tout, il serait fort inutile de vouloir dire d'avance ce que l'Italie et la France feraient alors.

« Ces éventualités ne sont pas prévues et la liberté d'action réciproque est assurée. C'en est assez pour l'intérêt et la dignité des deux gouvernements. Le ministère a toujours entendu circonscrire les interprétations du traité dans les termes du traité même; c'est le seul moyen de s'entendre. Il suffit, quant au reste, que l'avenir ne soit pas compromis. On a supposé encore que la France gardait des arrière-pensées contraires aux principes de nationalité et aux maximes intérieures de l'Empire français, des pensées d'agrandissement en Italie.

« On ne peut vraisemblablement s'arrêter à la supposition que la France puisse ainsi susciter par ses propres actes de nouvelles coalitions contre elle-même. De tels arguments ont le double tort de n'être pas sérieux et d'impressionner les masses. Le traité est un commencement de solution de la question romaine, puisque le pouvoir temporel ne s'appuie que sur la force étrangère et que cette force lui est retirée. Nous avons bien des fois déclaré l'incompatibilité des pouvoirs spirituel et temporel, l'impossibilité pour la papauté de

bien gouverner, de donner des réformes; nous n'avons jamais demandé, en fait, que la cessation de l'appui matériel et artificiel donné à la cour de Rome.

« Voulez-vous vous contredire aujourd'hui, vous défier des forces du progrès, et ne croire qu'à la force matérielle? Laissez aux despotes et aux peuples non civilisés ces manières de voir, qui ne sont pas dignes de la foi que nous avons dans les principes de la liberté. Nous sommes donc pleinement conséquents avec nous-mêmes, avec nos déclarations antérieures, en nous engageant à ne résoudre que par des moyens moraux cette question essentiellement morale et religieuse. Aucun droit n'a donc été abjuré, aucun de nos précédents démenti.

« Les questions de Rome et de Venise ne peuvent rester longtemps sans être résolues. Elles nous pressent et pressent l'Europe. Or, j'ai la conviction que le traité doit amener, dans un terme qui n'est pas trop éloigné, la solution de la question romaine à la satisfaction des parties intéressées, et nous pourrions alors nous consacrer à la question vénitienne. A ce titre encore, nous devons accepter le traité. Je ne vous cache pas que l'exécution des accords du 15 septembre offrira de graves difficultés. C'est une crise où nous avons besoin plus que jamais de concorde, d'union. Une fois la convention votée, même les opposants prêteront par patriotisme, j'en suis convaincu, leur appui au gouvernement. L'Italie, grâce à la concorde et à la sagesse des populations, a surmonté bien des difficultés déjà; elle surmontera celle-ci avec la même constance. »

Le discours de M. Lanza a terminé la séance de mardi.

Mercredi, M. Tecchio a combattu, à l'ouverture de la séance, la convention du 15 septembre et le transfert de la capitale.

M. Rattazzi a pris ensuite la parole et a défendu avec énergie le gouvernement italien. La télégraphie ne nous donne que cette indication générale. Ce discours de l'ancien ministre de Victor-Emmanuel a fermé la discussion générale.

Le journal *l'Italie* constate qu'à Turin le public ne suit plus la discussion du parlement qu'avec une attention fort tiède et fort intermittente.

Nous le croyons sans peine; la question est plus qu'éclaircie, elle est épuisée; la conviction générale est formée; et les orateurs qui auront la mauvaise chance de parler, à cette heure tardive, risquent, à notre sens, de redire ce que tout le monde sait et de prouver ce dont personne ne doute plus.

L'exemple de la ville de Brescia porte ses fruits. Les notables du commerce de Naples se sont réunis afin de ce concerter sur les moyens de venir en aide aux finances de l'Etat. On signale dans la province de Caserte cette même préoccupation patriotique.

Le *Fremdenblatt* commente dans les termes suivants les paroles de l'empereur d'Autriche qui se rapportent à la situation extérieure : « Le discours du trône ne pouvait guère être plus complet et plus satisfaisant. Nous ferons

BIBLIOTHÈQUE.

6

LE PREMIER PETIT VERRE

HISTOIRE D'ATELIER

(Suite.)

En disant ces mots, la Mère aux Papillotes écarta brusquement sa robe et laissa voir une marque blanche qui stigmatisait sa poitrine.

« — Vois-tu cette cicatrice! c'est le couteau de ton père qui l'a faite!

« Quand je revins à moi, je me trouvais dans mon lit. Un médecin et des gens de justice étaient auprès de moi. J'appris plus tard que mon mari était arrêté. Puis un matin, six semaines après, on m'annonça qu'il s'était pendu dans sa prison. »

Pendant cette longue et véhémement sortie, débitée d'une voix fiévreuse et sourde, Estelle, pâle de terreur, s'était tenue tout auprès de M. Thierry, qui la pressait sur son cœur comme pour la protéger.

Quant à Charles, rappelé peu à peu lui-même par le récit dramatique de sa mère, il avait courbé la

tête, n'osant lever les yeux sur personne et, presque à genoux, semblait attendre un pardon qu'il n'avait pas la force d'implorer.

Quand elle eut fini, la pauvre femme tomba sur un siège en fondant en larmes.

M. Thierry vint à elle ainsi qu'Estelle; tous deux lui pressèrent la main avec une affectueuse compassion.

Estelle pleurait tout bas, et M. Thierry lui-même n'était pas maître de son émotion.

Il y eut un moment de silence.

Enfin M. Thierry prit la parole et s'avançant vers Charles, qui baisait silencieusement le bas de la robe de sa mère, il lui dit :

« Relevez-vous. Une faute ne saurait faire oublier des années d'une conduite exemplaire. Je vous pardonne, comme vous a déjà pardonné votre pauvre mère!

« Eh! n'est-il pas mon fils! s'écria la malheureuse femme, dont l'énergie était épuisée et qui avait surtout voulu frapper un grand coup sur l'imagination et sur le cœur du jeune homme, n'est-il pas mon fils!

Et elle l'attira sur son cœur, mêlant ses larmes à celles du coupable et lui disant :

« Oh! ne bois plus, mon cher enfant! ne bois plus, tu me tuerais. Fais-moi oublier ton père!

« Allons, voilà qui est bien, dit alors M. Thierry en faisant signe à Estelle de revenir auprès de lui, tout est fini.

Charles, croyant à un pardon complet, leva les yeux vers la jeune fille, mais celle-ci détourna la tête.

Le mouvement n'échappa point à M. Thierry; il ne fit rien voir, mais il éprouva une certaine joie.

« Oui, tout est fini, continua-t-il, mais vous comprenez que vous ne pouvez rester ici.

« Quoi, s'écria la pauvre mère, vous exigez monsieur...

« — Je le veux... Il se peut, ajouta-t-il, comme pour atténuer ce que sa parole avait de dur, il se peut qu'un jour ma nièce revienne sur sa décision.

« — Jamais! murmura tout bas Estelle, que le récit de la mère de Charles avait glacé d'effroi et qui se voyait déjà la victime des brutalités d'un mari ivrogne, jamais!

« — Mais en attendant, continua M. Thierry, sans relever la protestation de sa nièce, il n'est pas convenable que vous soyez exposés à vous rencontrer...

J'en fais juge votre mère...

« — M. Thierry a raison, hélas!

« — Vous quitterez donc la maison dès aujourd'hui.

« — Malheureuse que je suis! c'est moi qui suis cause de son malheur, moi sa mère! Si je n'avais pas parlé...

« — Non, chère madame, mon parti était pris avant que vous n'eussiez fait votre triste confidence... Je ne pouvais garder chez moi un ouvrier qui m'avait menacé... mais je n'abandonne pas Charles... je lui donnerai une lettre de recommandation pour un de mes amis... et il ne tiendra qu'à votre fils de faire oublier cette mauvaise journée.

L'arrêt était aussi juste qu'irrévocable.

Charles quitta l'atelier le même jour, comme un coupable, se promettant bien d'y rentrer la tête levée, car il ne pouvait se résoudre à croire que tout était fini pour lui dans le cœur d'Estelle.

Mais il n'avait pas subi toutes les humiliations que lui méritait sa faute.

L'indiscrétion d'une servante avait mis au courant de ce qui se passait tout l'atelier, et quand il traversa la cour, Manceau la Pinte qui l'attendait au passage, lui cria ironiquement :

d'abord ressortir l'assurance, qui domine tout, que tous les efforts seront faits pour éloigner les complications extérieures de l'empire, déjà occupé d'importantes questions intérieures. C'est la réponse à la convention franco-italienne que maint parti aurait aimé exploiter pour annoncer les plus sérieux conflits. Dans ces paroles réside la confirmation la plus sûre d'une entente avec la France; elles indiquent aussi que le cabinet autrichien a conclu des négociations avec le cabinet des Tuileries, qu'aucun danger ne menace la paix de ce côté-là et que les questions pendantes pourront être résolues à l'amiable. »

L'échange des ratifications pour le traité de paix, conclu entre les puissances allemandes et le Danemark, a eu lieu à Vienne.

Le reichsrath a reçu communication du pacte de famille qui règle la situation personnelle de l'archiduc Maximilien, devenu empereur du Mexique.

Les nouvelles des Duchés signalent deux faits intéressants : le commerce de Kiel demande la substitution des monnaies prussiennes aux monnaies danoises; secondement, le projet d'un canal entre la Baltique et la mer du Nord est de nouveau à l'ordre du jour.

L'arrestation arbitraire d'un citoyen considérable de Hler, par l'ordre d'un lieutenant prussien, a produit à Flensbourg et dans les districts environnants une vive et pénible émotion.

On mande de Copenhague, le 17 novembre :

La *Gazette des Départements* annonce que le roi a signé trois lettres-patentes qui délèguent les populations des territoires cédés de leurs serments de fidélité.

Ces lettres déploraient les destinées de la monarchie danoise, la séparation des duchés et la perte des Danois du Sleswig. Elles remercient enfin les populations des territoires cédés, surtout celle du Lauenbourg, de leur fidélité.

Voici quel est le résultat définitif des élections qui ont eu lieu dimanche dernier à Genève : les conservateurs seront représentés au grand conseil dans la proportion de 3/5; les radicaux dans la proportion de 2/5.

D'après la *Correspondencia* de Madrid, rien ne serait de nature à faire supposer un arrangement entre l'Espagne et le Pérou.

On écrit de Marseille, le 17 novembre : Le paquebot d'Italie est attendu. Il est en retard de deux jours. Celui de Constantinople vient d'arriver seulement avec des lettres du 9. L'ambassadeur de France, M. de Moustier, était de retour.

Le consul de France à Chypre a protesté contre l'abandon et les sévices dont des centaines d'émigrés circassiens ont été victimes.

Une dépêche fort vague, s'exprimant au conditionnel, dit, d'après un journal assez peu autorisé, que l'on aurait arrêté quarante conspirateurs à Mexico.

Les dernières nouvelles reçues du Mexique sont parfaitement bonnes, de l'aven même des journaux les plus hostiles à l'intervention, et elles suffisent et au-delà pour ôter à cette rumeur toute créance, et dans tous les cas toute gravité.

Un incident qu'il était facile de prévoir, mais qui n'en a pas moins sa gravité, vient de se passer à Liverpool.

Un des plus grands steamers de la marine marchande britannique, le *Great Western*, allait partir pour New-York, quand les autorités anglaises ont mis obstacle au départ.

Cette mesure était motivée par la présence d'un grand nombre de sujets anglais qui se trouvaient à bord, engagés en apparence comme terrassiers ou ouvriers d'agriculture, mais en réalité comme soldats de l'armée fédérale.

Une ancienne loi anglaise qui n'a jamais cessé d'être en vigueur, l'*enlistment act*, défend aux sujets anglais de s'enrôler au service d'une puissance étrangère. Cette loi prohibe les actes de recrutement exercés sur le territoire britannique par les agents des puissances étrangères.

Pour échapper à l'application de l'*enlistment act*, les recruteurs américains faisaient signer aux sujets de la reine Victoria des engagements de travailleurs; ils leur donnaient de l'argent à titre d'à-compte sur leurs futurs salaires, mais une fois en Amérique les malheureux émigrants étaient forcés de prendre le mousquet au lieu de la pioche.

Des plaintes sérieuses, adressées au gouvernement britannique, ont déjà motivé des demandes d'explications. L'incident du *Great Western* a provoqué une enquête. Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

On assure que la retraite de M. de Chasseloup-Laubat du ministère de la marine est décidée. Le vice-amiral Charner, arguant de son ancienneté, souhaiterait, paraît-il, recueillir la succession de M. de Chasseloup-Laubat, mais les chances seraient pour le vice-amiral Jurien de Lagravière, lequel est parfaitement en cour.

— Le vice-amiral Charner, qu'un décret

impérial vient d'élever à la dignité d'amiral, est né en 1797 et est entré dans la marine en 1812. En 1840, comme capitaine de corvette, il a fait, en qualité de commandant en second, la campagne de la frégate la *Belle-Poule*, chargée de ramener de Sainte-Hélène les cendres de Napoléon I^{er}.

En 1849, il fut envoyé à l'assemblée législative comme représentant par le département des Côtes-du-Nord. Il prit part à toutes les discussions spéciales. Contre-amiral en 1852, il exerça un commandement dans la mer Noire pendant la guerre de Crimée.

Sa campagne de Chine lui valut la dignité de sénateur et son maintien dans la 1^{re} section du cadre de l'état-major général. Ses longs services l'avaient désigné d'avance au choix de l'Empereur pour le grade d'amiral.

— M. Berryer est de retour de son excursion en Angleterre, où il a été l'objet du plus chaleureux accueil et des plus sympathiques ovations de la part du barreau, de la magistrature et des hommes politiques de l'Angleterre. Il assistait au banquet du lord-maire, à Guildhall, et lord Palmerston, dans une de ces harangues familières dont il a le secret, n'a pas manqué de rendre hommage au vieil athlète si honoré du barreau français.

— Nous lisons dans le *Courrier de La Rochelle*, du 16 :

« Les appareils désignés sous le nom générique de *scaphandres* sont de forme et de composition très-variables.

» Lundi et mardi, un nouveau système était expérimenté dans le Bassin-Neuf de notre port, en présence d'une commission présidée par un commandant de frégate, de Rochefort.

» Cet appareil, dont l'invention appartient à MM. Bouquayrolle, consiste en un réservoir à air, placé au dos du plongeur, absolument comme le sac du soldat. La boîte, peu volumineuse, est munie de soupapes fort ingénieuses et de tuyaux qui font de ce système portatif une annexe de l'atmosphère, où les poumons viennent chercher l'air nécessaire à la vie.

» Le plongeur, suffisamment lesté, revêt un vêtement en caoutchouc, destiné seulement, s'il y a lieu, à le préserver du froid; il place le tube communiquant à l'appareil dans sa bouche, et, le nez serré par des pinces, il peut respirer sans fatigue, et descendre travailler sous l'eau, à de grandes profondeurs, ou demeurer dans des lieux saturés de gaz méphitiques, pendant un temps presque illimité, lorsqu'une pompe renouvelle l'air de la boîte.

» Pendant l'expérience, un autre plongeur, revêtu du scaphandre, à casque et cuirasse, descendait au fond de l'eau, sous les yeux de la commission, qui s'était proposée de comparer l'ancien système avec la nouvelle invention.

» A cette commission éminemment compétente, appartient de décider du mérite ou des défauts des appareils expérimentés, toutefois on a pu remarquer que le vêtement essayé gêne beaucoup le plongeur, et qu'il doit être porté, comme tout autre scaphandre, par des hommes très-exercés. »

— On parle d'une grammaire originale qui serait à la veille de paraître. On y trouve, dit-on, les définitions suivantes :

La *Grammaire* est la nourrice du langage. Elle a dix enfants :

Le *Nom*, estimable propriétaire ;
L'*Article*, son courrier, qui le précède et qui l'annonce ;

Le *Pronom*, son lieutenant ;
L'*Adjectif*, son laquais. Il porte la livrée du *Nom* et s'habille selon ses caprices ;

Le *Verbe*, monarque qui règne sur ses frères et les soumet à toutes ses volontés. Les autres ne se montrent jamais sans lui, présent ou caché ;

Le *Participe*, amphibie, moitié verbe, moitié adjectif ;

L'*Adverbe*, espèce de factotum au service de l'*Adjectif*, du *Verbe* ou même de ses pareils ;

La *Préposition*, notaire qui établit les rapports entre deux de ses frères ;

La *Conjonction* ou *Amour*, qui les unit ;
Et l'*Interjection*, qui souvent les remplace tous à la fois.

Une telle grammaire aura un succès colossal !..

Nous empruntons les extraits suivants à une correspondance du *Phare de la Loire* :

Il paraît qu'il existait en Autriche une ordonnance, datant de Marie-Thérèse, qui défend de jouer dans les cafés et autres établissements publics les dimanches et fêtes avant 3 heures de l'après-midi. Or, tous les cafetiers viennois viennent d'être appelés chez leurs commissaires respectifs pour s'entendre dire que cette ordonnance n'avait jamais été mise hors de vigueur et qu'on veillerait dorénavant à sa stricte observation.

— La Prusse poursuit tout doucement, sans faire grand étalage, l'armement de ses places fortes. Il faut encore au gouvernement 5,521,847 thalers pour achever les travaux entrepris à Königsberg, Boyen, Posen, Spandau.

La démocratie de l'avenir se réjouit de ces dépenses. Les rois absolus se ruinent en précautions inutiles. Ils feront faillite entourés de canons.

M. de Bismark s'est rendu favorable les franc-maçons. Il a si bien fait, que la grande loge centrale de Berlin a adressé une circulaire à toutes les loges filiales de la Prusse, afin de les inviter à prêter leur assistance au roi dans la crise actuelle. Ce fait est nouveau. La franc-maçonnerie ne s'était pas occupée de politique jusqu'à ce jour, et cette abstention ma-

— Eh bien ! Monsieur Fierrot, nous avons donc pitié aussi, nous sommes dans les vignes tout comme les camarades.

— En entendant cette insulte, Charles eut un mouvement de rage et voulut s'élaner sur le misérable... mais sa mère le retint en lui disant :

— Veux-tu qu'elle te voie !... Souffre et repens-toi. Charles obéit et il passa sans rien répondre pendant que des rires moqueurs saluaient son départ.

Ces rires étaient ceux de la plupart des ouvriers. Parmi ceux qui s'abstinrent se trouvait Edmond Maréchal; mais cependant le jeune homme éprouva une joie secrète, c'est que lui aussi aimait Estelle, et pour être silencieuse son affection n'en était que plus vraie.

IV. — QUI A BU....

Je ne boirai plus ! Je ne boirai plus ! s'était résolu dit Charles, et en parlant ainsi il avait été sincère. Mais hélas ! fils d'un homme dont l'abus des liqueurs avait vicié le sang, le malheureux avait fatalement hérité du goût irrésistible auquel s'était abandonné son père, et ce goût cependant était d'autant plus violent qu'il s'était manifesté tardivement chez le jeune mécanicien.

Livré à lui-même, ne prenant plus ses repas chez sa mère par suite de l'éloignement de son nouvel atelier, après quelques semaines de résistance, il succomba de nouveau.

Honteux de lui-même, pour ne pas avoir à rougir devant ceux de ses camarades qui étaient sobres, il fréquenta de préférence ceux qui partageaient son vice.

Au bout de six mois, il se fit renvoyer de l'atelier où l'avait fait entrer M. Thierry.

La pauvre Mère aux Papillotes était au désespoir, elle s'attachait aux pas de son fils pour l'arracher aux mauvaises connaissances, s'exposant aux outrages des compagnons de cabaret de Charles et souvent même se faisant rudoyer par celui-ci.

Plus d'une fois elle l'attendit à la porte des cafés et des marchands de vins, lui prêtant le secours de son bras débile pour soutenir ses pas chancelants et le ramener dans la mansarde où elle habitait, car il lui avait fallu quitter le petit établissement de la rue Popincourt après avoir vu ses économies disparaître dans le gouffre de l'oisiveté et de la débauche.

— Pauvre femme ! disaient parfois les passants émus ! Pauvre femme, son fils est ivre !

Et elle de répondre, touchant mensonge :

— Oh non ! il est malade !

Que devenaient pendant ce temps Estelle et M. Thierry.

Nous l'avons fait comprendre, si le cœur de la jeune fille s'était laissé surprendre, il ne s'était pas encore donné. Il est possible, il est probable que si les événements que nous avons racontés ne s'étaient pas accomplis ; si Charles eût continué d'être ce jeune et intelligent contre-maitre, aux manières relativement distinguées, à la conduite irréprochable, cet homme de cœur que M. Thierry avait choisi pour le suppléer, il est probable, disons-nous, que le cœur eût suivi l'imagination et qu'à cette espèce d'engouement eût succédé une affection sérieuse. Malheureusement aux faits dont Estelle avait été témoin et à l'absence de Charles, vinrent se joindre d'autres circonstances qui achevèrent la guérison de la jeune fille.

D'abord elle sut par son oncle que Charles avait fini par faire de l'ivresse un péché d'habitude ; puis, pour remplacer son contre-maitre, M. Thierry avait pris cet Edmond Maréchal, cet ouvrier rangé dont nous avons parlé déjà et qui nourrissait dans son cœur un attachement sérieux pour Estelle.

Edmond Maréchal était le fils d'un honnête culti-

vateur qui, ne pouvant donner à son enfant une profession libérale, avait voulu, par une éducation bien dirigée, lui rendre plus facile la carrière industrielle.

Edmond n'était pas aussi favorisé de la nature que le beau Sauvageon, mais il était heureusement doué de qualités solides que chacun appréciait.

Edmond fit de son mieux et il fit bien, si bien qu'au bout de quelques mois on ne s'aperçut plus de l'absence de Charles.

M. Thierry avait jugé prudent d'envoyer sa nièce passer quelques mois à la campagne autant pour qu'elle se remit des émotions douloureuses qu'elle venait d'éprouver que pour lui faire oublier tout-à-fait Charles.

Pendant cette absence, les commandes étaient venues abondantes et pressées ; il avait fallu donner du développement à l'usine, redoubler d'activité, et, au milieu de cette fièvre du travail dans laquelle le secondait avec zèle le jeune Edmond, M. Thierry avait à peine songé à Estelle.

Revenu d'ailleurs de la pénible surprise causée par l'aveu de sa nièce, il avait réfléchi mûrement à son projet d'union avec la jeune fille, union disproportionnée qui pourrait bien ne pas lui donner le bon-

manifeste lui avait permis de se développer en Allemagne, excepté en Autriche et dans le Hesse-Cassel.

Les loges de Cologne, de Coblenz et de Krefeld ont protesté contre l'appel fait par la loge centrale de Berlin.

— Des journaux prussiens prétendent que M. Drouyn de Lhuys doit quitter le ministère, comme étant personnellement trop dévoué au pape. Nous citons sans affirmer.

— Un mandement de l'archevêque de Paris annonce le rétablissement des conférences de l'Avent, telles qu'elles existaient du temps du Père Lacordaire. C'est le Père Hyacinthe, un prédicateur fort en vogue depuis certaines attaques dont il a été l'objet de la part de quelques catholiques trop zélés, qui est chargé de ces conférences.

— Il semble se confirmer que l'Impératrice des Français se rendra à Nice après son retour de Compiègne.

— C'est le 16 novembre, d'après le *Sport*, que le comte d'Eu a dû épouser à Rio-Janeiro une fille de l'empereur du Brésil.

Chronique Locale.

Vendredi, 18 courant, deux escadrons du 8^e dragons ont quitté Poitiers pour se rendre à Angers, où ils vont remplacer deux autres escadrons du même régiment qui tiennent garnison depuis six mois dans cette dernière ville, et qui devront rentrer à Poitiers à la fin de ce mois.

Nous lisons dans l'*Union bretonne*, du 14 novembre :

« Aujourd'hui, un accident grave est arrivé sur le chemin de fer de Nantes à Paris, sans que la responsabilité de la Compagnie ou de ses agents y soit en rien engagée.

« Un homme, sortant du passage privatif de la Gélière, situé entre les poteaux 428 et 429, à environ 1,800 mètres de la gare, vers une heure et demie, s'est jeté imprudemment sur la voie, au moment du passage d'un train, arrivant à Nantes, et a été tué sur le coup.

« Le train était à son heure réglementaire.

« Une instruction s'est immédiatement ouverte, et l'on a appris que l'infortuné était sourd et avait l'esprit dérangé.

« La victime est le nommé Peignon, laboureur, habitant la commune de Doulon. »

Nous apprenons que l'infatigable, le savant M. de Caumont était ces jours derniers près de Mayenne, sur la route allant de Jublains à Avranches pour y examiner une colonne milliaire et un dépôt de monnaies romaines présentant la plus abondante récolte qu'on puisse imaginer.

7 à 800 moyens bronzes à l'effigie de Claude,

de Néron, etc., etc., y sont découverts chaque jour, et l'on parle de 12,000 médailles au moins déjà recueillies; le tout trouvé dans le gué d'une petite rivière et dans un espace de 7 à 8 mètres carrés.

Nous ne connaissons que la riche trouvaille faite à Rennes dans le lit de la Vilaine, quand les nouveaux quais de cette rivière furent faits, il y a quelques douze ou quinze ans, qui puisse donner une idée de celle qui vient de s'accomplir dans le département de la Mayenne.

Il n'est peut-être au reste pas inutile de dire à ce sujet que quand le riche dépôt de la Vilaine à Rennes fut découvert, il y eut beaucoup d'opinions à se faire sur la cause d'une pareille abondance de monnaie sur le même point, et que celle qui réunit le plus de suffrages fut qu'une aussi grande quantité de médailles réunies dans le lit d'une rivière ne pouvait être venue que de l'usage où s'étaient trouvées les populations de cette époque de confirmer le culte des eaux par des monnaies ainsi jetées au cours du fleuve. Quelques monnaies gauloises mêlées aux médailles romaines qui furent trouvées semblèrent donner raison à cette opinion. — Une découverte du même genre faite dans le lit du Morgon à Villefranche, en 1842, viendrait également à l'appui de cette thèse, qui fut d'ailleurs très-controversée.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Variétés.

PERSIL ET CIGUE

Il arrive journellement des accidents graves, par suite de l'erreur de certaines personnes, qui, prenant la grande ciguë pour du persil, n'hésitent pas à en faire usage, et ne tardent point à payer cher leur imprudence, puisque la grande ciguë contient un poison assez énergique.

Il est facile de distinguer ces deux plantes l'une de l'autre aux caractères suivants :

Le PERSIL COMMUN, *Apium petroselinum* (LINN.), est une plante bisannuelle, potagère, originaire de Sardaigne. Sa racine est de la grosseur du doigt, faite en fuseau, fibreuse, blanchâtre et pivotante; sa tige, haute de 60 à 90 centimètres, herbacée, striée, sillonnée, nouée, creuse, souvent rameuse; ses feuilles, alternes et amplexicaules, les inférieures deux fois ailées à folioles incisées, ovales ou cunéiformes; les supérieures, ou celles de la tige, linéaires; ses fleurs jaunâtres, accompagnées d'un involucre et involuclle, ayant une, deux ou trois folioles. Les feuilles sont d'un vert gai et brillant, leur odeur aromatique.

La GRANDE CIGUE, *Cicuta major* (LINN.), a une racine faite en fuseau, longue de 30 à 40 centimètres, grosse comme le doigt, jaunâtre en dehors, blanche à l'intérieur, d'une odeur

forte et d'une saveur assez douce. Sa tige, qui est cylindrique et fistuleuse, s'élève à la hauteur de 1 mètre à 1 m. 50 c. Elle est marquée inférieurement de taches d'un pourpre brun, et elle pousse, vers son sommet, plusieurs petites branches garnies de feuilles trois fois ailées, dont les folioles sont lancéolées, dentées, pointues, un peu luisantes et d'un vert terne. Les fleurs sont blanches et forment des ombelles très-ouvertes et nombreuses; il leur succède des fruits assez courts, presque ronds, composés de deux semences cannelées. Cette plante est bisannuelle. Son odeur est fétide et narcotique.

Tels sont les caractères scientifiques assignés à ces deux plantes; mais pour les personnes étrangères à la botanique, il est aisé de rassembler comparativement les caractères principaux de chaque plante.

PERSIL.	CIGUE.
Racine blanche au dehors.	Racine jaunâtre au dehors.
Tige herbacée, d'une couleur uniforme.	Tige fistuleuse, marquée inférieurement de taches d'un rouge brun.
Fleurs jaunâtres.	Fleurs blanches.
Couleur d'un vert brillant et gai.	Couleur d'un vert terne.
Odeur aromatique, quand on froisse ses feuilles entre les doigts.	Odeur fétide, narcotique, repoussante.

Maintenant, on peut conseiller à tout le monde de rapprocher une fois les deux plantes l'une de l'autre, et de les comparer.... Après cette opération bien simple, on ne se trompera plus. Du reste une épreuve concluante et qui suffit amplement, c'est de froisser entre les doigts la plante avant d'en faire usage. Le persil exhalera une odeur aromatique très-agréable. La ciguë exhalera une odeur fétide qui la fera rejeter aussitôt.

Émile de TARADE.

Dernières Nouvelles.

Le *Constitutionnel* cite la nouvelle donnée par plusieurs journaux que parmi les dépêches de M. Drouyn de Lhuys figureraient une nouvelle note à M. de Sartiges et une circulaire aux puissances catholiques disant que la France garantit le pouvoir temporel. Le *Constitutionnel* déclare que ces allégations sont dénuées de tout fondement.

Turin, 17 novembre. — M. Mosca, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi pour le transfert de la capitale, résume la discussion. Il dit que Napoléon III a déjà une fois déclaré qu'il ne considérerait en aucun cas Rome comme main-morte du monde catholique. L'orateur interprète la lettre du 31 mai à M. Drouyn de Lhuys dans un sens favorable à l'émancipation des Romains.

Turin, 18 novembre. — La municipalité de Florence a décidé d'avancer au gouvernement l'impôt foncier pour 1865.

Le Danemark vient de consommer son sacrifice. Les habitants des Duchés ont été déliés de leur serment de fidélité par une proclamation du roi.

Dans une autre proclamation adressée aux Danois « restés fidèles, » dit la dépêche, nous lisons ces paroles où un reste d'espérance pour l'avenir se mêle au sentiment cruel de l'épreuve présente :

« La perte la plus pénible est la séparation des Slesvigeois, qui sont attachés au Danemark par la communauté des sentiments et du langage. Nous avons perdu beaucoup, mais non pas l'avenir. L'avenir appartient à ceux qui ont la volonté forte. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Les petits dictionnaires à l'usage des classes et des personnes qui ne peuvent mettre un prix très-élevé à leurs livres ne sont pas rares; mais nous ne connaissons aucun bon dictionnaire de ce genre. Tous ceux qui sont en usage dans nos écoles fournissent d'inexactitudes et sont pleins d'inutilités. C'est ce qu'a compris M. GUÉRARD, l'éminent auteur du *Cours complet de Langue française* qui se vend à plus de 100,000 exemplaires par an, et c'est ce à quoi il a voulu remédier. Avec la collaboration de

M. SARDOU, un philologue bien connu, il vient de publier à la LIBRAIRIE DE F^r TANDOU ET C^{ie}, deux nouveaux dictionnaires classiques, après lesquels il n'y a plus rien à faire en ce genre. Ce sont des livres excellents comme fond, et charmants comme forme. L'impression en est très-élégante et très-nette; le papier en est blanc et ferme, et jusqu'au cartonnage tout y est soigné. Quant au fond, le *Dictionnaire général de la Langue française* comprend : 1^o Tous les termes littéraires et ceux du langage usuel, avec leur sens propre et leur sens figuré; 2^o un vocabulaire des principaux termes usités dans les sciences et dans les arts; 3^o un dictionnaire biographique et mythologique ou dictionnaire des noms propres des divinités fabuleuses, des personnes qui ont marqué dans l'Histoire ou qui se sont illustrées dans les lettres, les arts ou les sciences; 4^o un dictionnaire de géographie ancienne et moderne. Il indique : 1^o la prononciation figurée dans les cas exceptionnels ou douteux; 2^o les étymologies propres à déterminer et à rappeler le sens précis des termes scientifiques. Il est terminé par une liste des citations ou mentions latines, italiennes ou anglaises, le plus fréquemment employées par les Français dans leurs conversations ou dans leurs écrits.

Par cette rapide analyse, bien incomplète encore, on peut se faire une idée de la quantité de matières qu'embrasse ce petit volume in-18 raisin du prix modique de 2 fr. 60 cent. Ce prix est bien peu élevé, mais comme il y a des bourses de toute grandeur, les éditeurs ont voulu rendre cet ouvrage accessible aux plus petites. Aussi ont-ils extrait du *Dictionnaire général un Dictionnaire abrégé* aussi complet, mais moins détaillé, et qui ne coûte que 2 fr. 25 cent. tout cartonné.

Les mêmes éditeurs, qui poursuivent avec une rare activité et un plein succès la tâche laborieuse de l'éducation des masses, viennent aussi de publier une nouvelle méthode extrêmement simple de musique vocale, à l'usage des écoles primaires et des cours orphéoniques. L'auteur en est M. MOUZIN, compositeur, directeur du Conservatoire, président de l'Orphéon et membre de l'Académie impériale de Metz. M. Mouzin divise son ouvrage en deux parties : l'une théorique, comprenant le livre du maître et celui de l'élève; l'autre pratique, comprenant un solfège gradué, 103 leçons à une, deux et trois voix sur toutes les clefs basées sur la tonalité et les divisions binaires et ternaires. Cette *Petite Grammaire musicale*, à très-bas prix, nous paraît appelée à un grand succès, en raison des grands services qu'elle peut rendre.

Nous empruntons à la préface du charmant et excellent ouvrage de M. Ed. Grimard, que nous annonçons aujourd'hui, *la Plante, botanique simplifiée* (1), les lignes suivantes de M. Jean Macé; l'autorité du nom de M. Jean Macé rendrait tout autre éloge superflu : « Je ne saurais, dit l'auteur de l'*Histoire d'une Bouchée de Pain*, je ne saurais de livre meilleur à conseiller que *la Plante*, de M. Ed. Grimard. Je n'en ai pas rencontré jusqu'à présent qui soit mieux fait pour inspirer le goût de la botanique. C'est comme un poème, mais un poème fait

BULLETIN FINANCIER.

Il s'est produit depuis la semaine dernière, mais depuis deux jours surtout, un changement notable dans la physionomie du marché financier. La rente 3 0/0 a été recherchée au comptant et s'est tenue souvent sur ce marché au-dessus des cours à terme. Les actions des grands établissements de crédit, qui ont surtout la clientèle des capitaux de placement, ont fait très-bonne contenance. Il faut signaler en première ligne la hausse du Crédit foncier, qui a monté de 35 fr. à 4,185, et celle du Comptoir d'escompte, qui s'est élevé de 890 à 910.

Le Crédit mobilier est le principal objet des transactions de la spéculation. Il a dépassé le cours de 900 fr., mais il éprouve pour monter plus haut de vives résistances. Le comptant, pour entrer avec confiance dans cette valeur, aimerait à pouvoir s'édi-

(1) Chez Hetzel, libraire, 18, rue Jacob, à Paris. — 2 volumes : 10 francs.

leur qu'il y cherchait.

Estelle l'aimerait-elle après tout, si elle devait ne l'épouser que par reconnaissance !

Pour s'éclairer sur ce point délicat, M. Thierry chargea la digne femme qui chaperonnait Estelle de la sonder indirectement, et bientôt il fut sûr que sa nièce n'avait pour lui que l'affection d'un cœur reconnaissant.

Le coup fut peut-être rude pour le pauvre oncle, mais M. Thierry se refugia dans le travail et la guérison ne fut pas longue.

Sobre et rangé, mais simple et bienveillant, Edmond Marechal n'affichait pas une sobriété exceptionnelle; il ne dédaignait pas de trinquer avec les bons ouvriers en certaines occasions, et, par ses manières conciliantes et sa bonhomie, il s'était fait estimer et aimer de tout l'atelier.

D'autre part, en diverses circonstances, il avait fait preuve de dévouement pour M. Thierry.

Une intimité discrète et convenable s'était établie entre le jeune contre-maître, M. Thierry et sa nièce, et une affection réciproque basée sur l'estime avait peu à peu uni ces trois personnes.

Les choses en étaient là quand un événement imprévu vint en changer la face.

C'était un jour d'été. La chaleur avait été ardente depuis le matin. Vers quatre heures, un vent frais s'était élevé et Estelle s'était hâtée de descendre pour respirer un peu; quand tout-à-coup un bœuf, échappé des abattoirs Popincourt, se précipita sous la porte cochère, l'œil hagard, les cornes menaçantes. Poursuivi, il avait déjà renversé et foulé aux pieds plusieurs personnes. Estelle, à sa vue, saisie d'effroi, veut fuir; mais, perdant la tête, au lieu d'entrer dans un des ateliers dont la porte est ouverte, elle court, pour ainsi dire, au-devant de l'animal, excitée encore par la vue d'un léger foulard rouge que la jeune fille portait à son cou.

Déjà Estelle, mourante de peur, sent le souffle brûlant de la bête furieuse; elle la voit baisser la tête, s'élançant... Des cris d'épouvante sortent de toutes les poitrines... C'en est trop pour la jeune fille. Elle s'évanouit. Mais au même instant Edmond, armé d'une énorme barre de fer, bondit vers l'animal, et lui portant un coup furieux sur la tête, lui fait une horrible blessure au front.

(La fin au prochain numéro.)

fier sur les résultats probables de l'exercice. Le Crédit espagnol est lourd et sans changement.

Les chemins de fer français sont bien tenus. On a détaché sur le Lyon un coupon de 23 fr. qui est presque regagné, car le Lyon a monté de 13 fr. cette semaine.

Parmi les chemins étrangers, ce sont les Lombards

qui ont eu le plus de faveur. Leur hausse se rattache à la vente des chemins de l'Etat à la maison de Rothschild. Dans le réseau espagnol, c'est le Séville-Cadix qui est le plus ferme; il a repris à 290.

L'emprunt mexicain est recherché depuis quelques jours; il a remonté à 50 5/4.

La Banque de capitalisation, 41, rue du Conserva-

toire, continue à recevoir des capitaux en participation, et à intéresser à ses opérations les plus petites sommes qui lui sont confiées.

MM. L. Montier et Cie, 47, rue Richer, ouvrent la septième série de leurs opérations d'arbitrages, du 15 novembre au 3 décembre prochain. Ces opérations, qui ont donné jusqu'à présent des résultats

très-avantageux, offrent aux capitaux une grande sécurité. On peut s'y intéresser, moyennant un versement minimum de 1,000 fr. Les coupons échus les valeurs au cours du jour sont reçus comme espèces. — J. Paradis.

P. GOBET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

D'un jugement par défaut rendu par le tribunal civil de Saumur, le 12 novembre 1864, enregistré.

Il résulte que la dame Adèle Bidet, épouse du sieur Michel Breton, ancien teinturier, demeurant à Doué; cette dame admise à l'assistance judiciaire, par décision du 21 août 1864.

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaufrepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville,

A obtenu contre le sieur Michel Breton, son mari, ci-dessus qualifié et domicilié,

Sa séparation de biens. Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, 19 novembre 1864. (503) BEAUREPAIRE.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de M^e MANDIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Après conversion de saisie immobilière,

En l'étude de M^e MANDIN, notaire à Doué,

Le dimanche 11 décembre 1864, à midi,

DE DIVERS IMMEUBLES

Situés commune de Coron (arrondissement de Saumur), et dépendant de la faillite du sieur Pierre-Félix Martineau, marchand à Coron.

1^{er} lot. Un pré, situé à la Coulée du Fief-de-Porte, dite commune de Coron, contenant environ 81 ares 50 centiares.

Mise à prix. . . 5,000 fr.

2^e lot. Une pièce de terre, appelée la Minée, même commune, contenant environ 1 hectare 3 ares 50 centiares.

Mise à prix. . . 2,400 fr.

3^e lot. Un jardin, au lieu dit le Serpolet, ou l'Evêché, dite commune, contenant environ 18 ares 5 centiares.

Mise à prix. . . 600 fr.

Pour extrait.

BEAUREPAIRE, (504) avoué poursuivant la vente.

Etude de M^e HENRI LAPORTE, huissier à Saumur.

VENTE

Par autorité de justice.

Le dimanche, 20 novembre 1864, heure de midi, à Saumur, route de Varrains, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, et au domicile de M. Paul de Garaby, à la vente aux enchères de meubles et marchandises, consistant notamment en : batterie de cuisine, tables, vaisselle, armoire, lits, commodes, chemises, draps, rideaux de lits et de croisées, glace, tableaux, madère, malaga, curaçao, absinthe, cassis et quantité d'autres liqueurs.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0. (499)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^{er} Un terrain, propre à bâtir, situé à Saumur, route de St-Lambert, en face de la gare des voyageurs, entre M. Delanoue et M. Daguin, avec 20 mètres de façade;

2^e Autre terrain, situé même route de St-Lambert, en face des remises du chemin de fer. (505)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^{er} UN TERRAIN, de la contenance de 932 mètres environ, situé à Saumur, rue et quai de l'Abreuvoir, en face de l'usine à gaz;

2^e Et TROIS MAISONS, sises à Saumur, rue Royale, n° 11, 13, 15, 17 et 19, occupées par M^{me} Duchamp, M. Ponneau, M^{me} Pondard, M. Roux et M. Espiau.

S'adresser, à M^e CLOUARD, chargé de faire visiter les immeubles et de traiter. (506)

A VENDRE A L'AMIABLE

En gros ou en détail,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés :

1^{er} LE DOMAINE DU BAS-NUÉIL, avec maison d'habitation et bâtiments d'exploitation;

2^e Vingt hectares environ de bois;

3^e Trois grands champs faisant partie de la Ferme du Château et diverses parcelles, de la contenance de 25 hectares environ.

Le tout dépendant de la Terre de Berrye, communes de Nuéil-sur-Dives, Pouançay et Saint-Léger, et contenant ensemble environ 68 hectares.

Les biens à vendre, étant à proximité des bourgs de Berrye, Saint-Léger, et du village du Haut Nuéil, sont susceptibles d'être détaillés avantageusement. Facilités pour les paiements.

S'adresser, pour la visite des biens à vendre, au sieur POUVREAU, garde de la Terre de Berrye; et pour traiter, au mandataire des propriétaires, qui se trouvera au château de Berrye les 25 et 26 novembre, pour la vente en gros.

On procédera à la vente au détail, à défaut de vente en gros le 27 novembre et jours suivants, s'il y a lieu.

Etude de M^e ADOLPHE ROULLEAU, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

A VENDRE

En bloc ou en détail,

69 HECTARES DE BOIS-TAILLIS

En un seul tenant,

Situés en les communes de Fontevault et de Couziers, dépendant de la forêt dite de Fontevault.

Détail des plus faciles.

Etude dudit M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

SOMMES DE TOUTES QUOTITÉS

A PLACER.

S'adresser audit notaire. (495)

A CÉDER

Un établissement de LOUAGE DE CHEVAUX ET DE VOITURES.

S'adresser à M. GIRAUB, rue d'Orléans, Saumur. (478)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Située en la commune d'Allonnes, près la route départementale de Saumur à Bourgueil, et contenant 17 hectares 22 ares 45 centiares.

Cette propriété, qui consiste en bâtiments d'habitation, terres labourables, prés et vignes, serait très-propre à la spéculation.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes. (496)

A VENDRE

UNE BELLE ET BONNE PROPRIÉTÉ

Située commune des Aubiers, département des Deux-Sèvres,

Dans un ensemble parfait et d'une contenance de 181 hectares 34 ares 96 centiares, en terres, prés et bois, produisant 9,000 francs, et susceptible, à la fin du bail, d'être affermée 11,000 francs.

Pour avoir des renseignements, s'adresser à M^e CORNILLEAU, notaire aux Aubiers, et à M. BRY, propriétaire aux Rosiers, et, pour traiter, audit sieur BRY.

Toutes facilités pour les paiements. (482)

A VENDRE

A bas prix,

Une grande quantité de BELLE LAINE A TAPISSER, de toutes couleurs, venant de chez M. VÉRON.

S'adresser à M^{me} veuve REFOUR, près la prison. (488)

MAISON A LOUER

Pour la St-Jean 1866,

Située rue St-Jean, occupée par M. Brazier, chapelier.

On louerait séparément un seul des deux magasins.

S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts. (569)

UNE PERSONNE d'origine anglaise, ayant l'habitude de l'enseignement, désire donner des LEÇONS D'ANGLAIS.

S'adresser au bureau du journal.

AU GAGNE-PETIT.

A LA PETITE MARIE-LOUISE

DE SAUMUR,

Rue Saint-Nicolas, n° 6.

M. GABRIEL GILLET, premier ouvrier horloger de Napoléon-Saint-Léon III, ancien ouvrier de M^e Mathieu DILGER, LANGE, et plusieurs autres horlogers de Saumur.

A l'honneur de prévenir le public qu'il travaille pour son compte à des prix très-modérés,

SAVOIR :

Rabillage ou nettoyage des montres cylindre, or et argent, à 2 fr. 50 et 2 fr.

Montres ordinaires, à . . . 1 50

Grands ressorts 2 »

Repassage des montres cylindre. 3 »

Et pendules de cheminées. 3 »

Le tout avec garantie de deux ans.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande UN CLERC. (890)

AVIS.

UN JEUNE HOMME de 24 ans, désirerait un emploi, soit dans le commerce, service administratif ou bureaux.

Il sort d'une administration et peut offrir de très-bons renseignements. Les appointements seraient réglés d'après appréciation de capacités.

S'adresser au bureau du journal.

BLANCHISSAGE DE CHAPEAUX SYSTEME ANGLAIS.

M^{me} V^e DOUSSET-VALLEAU

Rue du Puits-Neuf, 22, au 1^{er}

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle se chargera du blanchissage des chapeaux de toutes sortes et de leur mise à neuf, en leur donnant les formes les plus nouvelles.

Blanchissage et raccommodage des dentelles de toutes espèces, des plumes, lainages, flanelles de santé, tricots et cachemires. (484)

CHEMINÉES QUI FUMENT.

M. CHINAT, fumiste à St-Mathurin,

préviend qu'il se charge d'empêcher de fumer toutes les cheminées, même les plus rebelles, qui ont cet insupportable défaut.

Il se charge aussi de la construction des fourneaux en tous genres.

M. Chinat garantit ses travaux,

Il se transportera chez les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance et le faire appeler; elles auront lieu d'en être satisfaites. (507)

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes grand in-8°, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix de l'abonnement: 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

BOURSE DE PARIS.						
RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 17 NOVEMBRE.			BOURSE DU 18 NOVEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	64 80	»	»	10	65 10	» 30
4 1/2 pour cent 1852.	92 25	»	»	05	92 40	» 15
Obligations du Trésor.	440	»	»	»	440	»
Banque de France.	3450	»	»	»	3470	» 20
Crédit Foncier (estamp.).	1182 50	2 50	»	»	1180	» 2 50
Crédit Foncier colonial.	580	»	»	»	580	»
Crédit Agricole.	685	»	»	2 50	685	»
Crédit industriel.	700	»	»	3 75	705	»
Crédit Mobilier.	878 75	»	»	1 25	892 50	13 75
Comptoir d'esc. de Paris.	895	»	»	»	900	» 5
Orléans (estampillé).	837 50	»	»	2 50	838 75	1 25
Orléans, nouveau.	770 50	2 50	»	»	768 75	» 1 25
Nord (actions anciennes).	985	»	»	5	983 75	» 1 25
Est.	476 25	»	»	1 25	475	» 1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	881 25	»	»	2 50	880	» 1 25
Lyon nouveau.	880	»	»	5	883 75	3 75
Midi.	580	»	»	2 50	581 25	1 25
Ouest.	501 25	5	»	»	500	» 1 25
C ^e Parisienne du Gaz.	1600	»	»	»	1600	»
Canal de Suez.	441 25	»	»	»	440	» 1 25
Transatlantiques.	513 75	»	»	1 25	513 75	»
Emprunt italien 5 0/0.	65 20	»	»	10	65 35	» 15
Autrichiens.	442 50	»	»	2 50	447 50	5
Sud-Autrich.-Lombards.	508 75	2 50	»	»	510	» 1 25
Victor-Emmanuel.	312 50	»	»	2 50	310	» 2 50
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	260	»	»	7 50	263 75	3 75
Crédit Mobilier Espagnol.	546 25	»	»	5	552 50	6 25
Saragosse.	418 75	»	»	8 75	417 50	» 1 25
Séville-Xérès-Séville.	271 25	»	»	8 75	275	» 3 75
Portugais.	255	»	»	»	251 25	» 3 75
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	305	»	»	»	305 75	»
Orléans.	292 50	»	»	»	293 75	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	292 50	»	»	»	292 50	»
Ouest.	286 25	»	»	»	286 25	»
Midi.	285	»	»	»	287 50	»
Est.	290	»	»	»	290	»

Saumur, P. GOBET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le